

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 18 (1873)
Heft: 1

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 1.

Lausanne, le 1^{er} Janvier 1873.

XVIII^e Année.

SOMMAIRE. — **La position stratégique de la Suisse vis-à-vis des Etats voisins.** Etude de géographie militaire, par le lieut.-colonel Aloïs Ritter von Haymerle, officier d'état major. (*Fin.*) — **Augmentation des traitements des fonctionnaires fédéraux.** — **Unité de calibre pour l'artillerie de campagne,** par le lieut.-colonel féd. de Perrot. — **Nouvelles et chronique.**

Table des matières et couverture de la *Revue militaire suisse* de 1872.

AVIS.

La *Revue militaire suisse* continuera à paraître en 1873 comme du passé et au même prix malgré le renchérissement de l'impression. Les personnes qui ne voudront pas continuer leur abonnement sont priées de nous retourner un des deux premiers numéros en y écrivant le mot *refusé*.

LA POSITION STRATÉGIQUE DE LA SUISSE VIS-A-VIS DES ÉTATS VOISINS. (Etude de géographie militaire.)

Par le lieutenant-colonel Aloïs Ritter von Haymerle, officier d'état-major.
(Traduit de la *Revue militaire autrichienne* de Streffleur.) ⁽¹⁾

Quant à la défense de la route du Splügen, remarquons que le fait que la frontière italienne s'avance par le val San-Giacomo jusqu'au col même du Splügen est sans doute défavorable à la Suisse; à cela il y a, il est vrai, un correctif en ce que la Suisse possède le haut du val Bregaglia, qui non-seulement est très-propre à la défense (le point le plus favorable est la Porta au nord-est de Bondo), mais qui encore par sa position par rapport au val San-Giacomo donne à une offensive sur Chiavenna d'autant plus d'importance que la route du Splügen est par elle-même très-propre à la défense, et qu'en arrière on rencontre les positions très-fortes, et pour ainsi dire imprenables pour peu qu'on y fasse quelques travaux, de Berghaus et de la Felsbrücke. Le point de Splügen lui-même, très-important comme le point où se réunissent les deux routes du Bernardin et du Splügen, est peu propre à être fortifié à cause de sa position au fond de la vallée. Les travaux de défense devraient sur ce point, abstraction faite de la gorge qui termine la vallée, être étendus jusque sur les hauteurs situées au nord et au sud sur la route du Splügen jusqu'à la Felsbrücke.

La route du Bernardin ⁽²⁾ est couverte contre une attaque frontale directe par la forteresse de Bellinzone; mais comme plusieurs chemins conduisent dans cette direction dès le val San-Giacomo et qu'ils permettent de faire courir des dangers à cette route indispen-

⁽¹⁾ Voir notre n° 22 de 1872.

⁽²⁾ C'est la route qui de Bellinzone conduit par la vallée de Misocco et le col du Bernardin dans la vallée du Rheinwald.